

Transmettre dans l'Ain

LA LETTRE TRANSMISSION DES CHAMBRES D'AGRICULTURE D'Auvergne-Rhône-Alpes
PLUSIEURS RENDEZ-VOUS PRÈS DE CHEZ VOUS.

POUR LES FUTURS RETRAITÉS

Vous vous interrogez sur votre retraite et le devenir de votre exploitation ? Quelles sont les évolutions réglementaires récentes ? Que transmettre et comment ? Comment évaluer la valeur de mon exploitation ? Comment trouver un repreneur ? Comment optimiser la fiscalité ? Quelles sont les aides à la transmission ?

La Chambre d'Agriculture de l'Ain organise, en partenariat avec la MSA AIN RHONE, une journée **d'information collective sur la Retraite et de sensibilisation à la Transmission, le jeudi 7 décembre 2023 à la Chambre d'agriculture de 9h15 à 16h30.**

L'objectif de cette journée est double :

- Vous **informer sur les principaux aspects de la cessation** d'activité agricole (d'un point de vue social, juridique, fiscal, administratif)
- Vous sensibiliser aux enjeux de la transmission, vous donner des repères et des idées pour construire vos projets personnels.

Les interventions seront assurées par des conseillers spécialisés de la MSA Ain-Rhône, de la Chambre d'agriculture de l'Ain, de l'Association de Conseil Rural de l'Ain (ACOR), du CER France et de la SAFER de l'Ain.

La participation est gratuite, avec inscription préalable au 04 74 45 56 68.

Possibilité de repas le midi au restaurant.

**Pour tout renseignement :
point-accueil-transmission@ain.chambagri.fr**

POUR LES EXPLOITANTS EN RECHERCHE D'UN REPRENEUR OU D'UN ASSOCIÉ

Le Répertoire Départ Installation de la Chambre d'agriculture de l'Ain organise une rencontre entre cédants et repreneurs, **le mardi 12 décembre 2023, de 9 H 15 à 13 H 00.** Une matinée d'échanges pour partager des informations, apprendre à se connaître, pour faciliter les échanges entre cédants et candidats, et les mises en relation. Moment de convivialité avec accueil café et apéritif offerts.

Pour tout renseignement : [: rdi@ain.chambagri.fr](mailto:rdi@ain.chambagri.fr)

**Participation gratuite sous réserve
d'inscription au RDI.**

Information et inscription au 04 74 45 56 68.

*Nous vous attendons nombreux !
Vos conseillers Transmission à la Chambre d'Agriculture de l'Ain*

LA FORMATION, UNE ETAPE CLÉ POUR UNE TRANSMISSION REUSSIE

Vous avez des questions sur votre retraite, votre cessation d'activité et les modalités de transmission (aspects juridiques, fiscaux ou administratifs...) ? Pour vous accompagner dans votre réflexion, les Chambres d'agriculture proposent une gamme de formations aux tarifs attractifs. Basées sur l'intervention d'experts, l'analyse de cas concrets, le partage d'expériences avec d'autres futurs cédants..., ces formations vous permettront de préparer sereinement la transmission de votre activité.

Alors, quel que soit votre âge et l'avancement de votre réflexion, faites confiance aux chambres d'agriculture pour faire de votre transmission une réussite !

NOUVELLE FORMATION POUR ABORDER DANS LA SÉRÉNITÉ LA QUESTION DE LA TRANSMISSION

La Chambre d'agriculture de l'Ain lance une **nouvelle formation pour les agriculteurs prévoyant la transmission de leur exploitation dans les prochaines années et en particulier ceux âgés de 50 à 55 ans.**

Avec l'animation de Sophie Marçot, consultante spécialisée dans l'accompagnement des agriculteurs et formatrice, vous réfléchirez à l'avenir de votre exploitation et clarifierez votre projet personnel en prenant en compte les paramètres de réussite de la transmission et vos objectifs individuels.

Vous aborderez tous les sujets à prendre en compte dans une démarche de transmission (juridique, fiscal, économique, foncier) et identifierez les étapes et les modes de transmission adaptés à votre situation (statut d'exploitation, repreneur ou successeur connu ou non, réorientation professionnelle ou retraite...).

Apports de la formatrice, phases de réflexions collectives ou individuelles avec des techniques d'animations ludiques et productives, création de scénarios adaptés à votre exploitation, témoignages de cédants et de repreneurs, interventions de spécialistes (RDI, organisations professionnelles...) : **un programme riche pour aborder sereinement la transmission et la retraite le cas échéant. Programmée sur 2 jours les 30 janvier et 6 février 2024**, cette session s'adresse en particulier aux éleveurs laitiers du département. D'autres sessions visant d'autres filières seront proposées par la suite. Le contenu et les intervenants seront adaptés pour chacune.



Inscrivez-vous dès maintenant en prenant contact avec le service formation :

04 74 45 47 01

formation@ain.chambagri.fr

TRANSMETTRE SON EXPLOITATION, ÇA SE PRÉPARE !



ANTICIPER L'AVENIR

10 ANS AVANT

Déterminer les enjeux et les étapes clés pour l'avenir de votre exploitation

DÉFINIR SON PROJET

5 ANS AVANT

Identifier vos envies, vos besoins et faire les bons choix pour réussir votre sortie du métier

TROUVER UN REPRENEUR

2 ANS AVANT

Utiliser des outils reconnus et préparer l'accueil de votre futur repreneur

CONCRÉTISER SON ARRÊT D'ACTIVITÉ

Réaliser sereinement vos démarches de cessation et de transfert de votre exploitation



Ayez le bon réflexe, venez nous parler de vos projets !

Contactez votre **Point Accueil Transmission** au 04 74 45 56 68

Quelques soient vos choix, l'important c'est de bénéficier de conseils adaptés à votre projet.

Les Chambres d'agriculture vous accompagnent à chaque étape de votre future transmission : information et orientation dispositifs d'aides à la réflexion, formations, outils de mise en relation cédants/repreneurs (Répertoire Départ Installation)...

RÉFORME DES RETRAITES : CE QUI A CHANGÉ

Entrée en vigueur au 1^{er} septembre 2023, la réforme des retraites instaure de nouvelles mesures notamment concernant l'âge de départ à la retraite et le montant des pensions.

Recul progressif de l'âge légal de départ à la retraite

Vous êtes né	Âge légal	Trimestres exigés
Entre le 1 ^{er} septembre et le 31 décembre 1961	62 ans et 3 mois	169
En 1962	62 ans et 6 mois	169
En 1963	62 ans et 9 mois	170
En 1964	63 ans	171
En 1965	63 ans et 3 mois	172
En 1966	63 ans et 6 mois	172
En 1967	63 ans et 9 mois	172
En 1968 et après	64 ans	172

La réforme prévoit également la possibilité de partir plus tôt si vous avez commencé à travailler jeune.

Pour plus d'informations, contactez votre Point Accueil Transmission.

Augmentation du montant de la retraite minimale

- Pour les retraites prenant effet à compter du 1^{er} septembre 2023 : la retraite minimale augmentera, au maximum, de 100 € brut/mois pour les personnes ayant une carrière complète au SMIC. Ces montants seront proratisés pour les personnes ayant une carrière cotisée incomplète.
- Pour les retraités avant le 1^{er} septembre 2023 : les assurés ayant au moins 120 trimestres cotisés et une retraite au taux maximum bénéficieront d'une augmentation de leur retraite allant jusqu'à 100 € brut/mois pour une carrière complète.

AGRICULTEURS EXPÉRIMENTÉS : TRANSMETTEZ VOTRE SAVOIR-FAIRE !

Vous avez plus de 50 ans et vous êtes installé depuis au moins 5 ans ? Vous souhaitez transmettre vos connaissances techniques et ouvrir vos perspectives pour le devenir de votre exploitation ?

Le nouveau dispositif « Transmettre mon savoir-faire agricole » qui sera déployé par le Conseil régional courant 2024 peut vous intéresser.

De quoi s'agit-il ?

Ce dispositif vous permet d'accueillir une personne en parcours à l'installation, sous forme de salariat, pour une durée de 3 à 12 mois.

Le salaire versé sera subventionné à hauteur de 50 % dans le cadre du FEADER.

Pour en savoir plus sur ce dispositif, contactez les conseillers transmission de votre Chambre d'agriculture.



Pour pouvoir bénéficier du dispositif, vous devrez avoir suivi une formation sur le thème de l'accueil de personnes sur les exploitations.

LES TRUCS ET ASTUCES DE VOS CONSEILLERS

FORMALITÉS

Vous souhaitez déclarer des modifications concernant votre exploitation ou déclarer votre cessation d'activité ?

Pas nécessaire de contacter tous les organismes concernés, **RDV sur www.guichet-entreprises.fr** !

Depuis le 1^{er} janvier 2023, le Guichet Unique des Entreprises (GUE) remplace le Centre de Formalités des Entreprises (CFE).



L'objectif ? Simplifier les formalités des entreprises et regrouper, dans un registre unique, toutes les informations les concernant.

SIGNATURE ÉLECTRONIQUE

Pour quoi faire ?

De plus en plus de démarches en lien avec votre exploitation doivent être réalisées en ligne. Pour sécuriser vos déclarations, il est souvent demandé de prouver votre identité et de posséder une signature électronique.

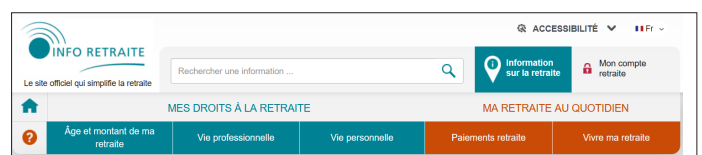
C'est le cas par exemple pour déclarer la cessation de votre activité au GUE (voir ci-contre).



Les Chambres d'agriculture peuvent vous accompagner dans la réalisation de ces formalités et vous orienter pour l'obtention de votre signature électronique. Renseignez-vous auprès de nos conseillers !

RETRAITES

Vous voulez obtenir votre relevé de carrière ? Avoir une idée sur votre date de départ en retraite et son montant ? **RDV sur www.info-retraite.fr** !



TÉMOIGNAGE

Leur transmission, ils en parlent

Sylvie et Thierry PASCAL ont transmis leur ferme en 2022 après 5 ans de réflexion et de démarches. Ils n'avaient pas de repreneur familial pour leur ferme en élevage bovins dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, à 1 000 m d'altitude. La rencontre de porteurs de projets en 2017 a été le démarrage d'un processus de transmission réussi, processus finalement long mais nécessaire, aussi bien pour eux que pour les repreneurs.

Quand avez-vous commencé à parler transmission ?

Thierry : C'était en 2017/2018, nous avons commencé à en parler entre nous et avec nos filles, car il était clair que nous n'avions pas de repreneur dans notre entourage.

Sylvie : Cette période a coïncidé avec la rencontre d'Aymeric, Lucie et Pierre qui cherchaient à s'installer sur le secteur.

Comment avez-vous rencontré vos repreneurs ?

Sylvie : Une première rencontre s'est faite par l'intermédiaire d'un voisin qui accueillait ces jeunes en stage. À l'époque, ils étaient au début de leur projet et de leur recherche. Une fois les conditions et prix de vente fixés nous avons toutefois diffusé une offre au RDI pour ne pas se fermer de porte. Nous avons eu quelques contacts, mais les premiers auront finalement été les bons.

Vous avez décidé de tout vendre (bâtiments, maison, foncier en propriété) ; quelles sont les raisons qui vous ont poussé vers ce choix ?

Thierry : Notre maison est très proche des bâtiments, et nous ne voulions pas rester sur place. Avoir ses repreneurs sous les yeux tous les jours sachant qu'ils vont faire différemment de vous n'est pas sain, ni pour eux ni pour nous. La mauvaise expérience d'un voisin nous a conforté dans ce choix.

Sylvie : Pour partir il fallait vendre, sinon nous aurions eu trop de frais d'entretien. La décision a été difficile à prendre mais une fois prise ça a été un poids en moins et nous avons pu avancer.

Il a finalement fallu presque 5 ans pour concrétiser cette transmission, n'est-ce pas trop long ?

Thierry : Non, il fallait bien ça ! Ça nous a permis de cheminer, de régler tous les aspects techniques et administratifs :



vente avec la SAFER et Terre de Liens, régularisation d'échanges de parcelles, début du passage en AB pour faciliter l'installation des jeunes, lancement du stage Test avec la Chambre d'agriculture et de notre projet de nouveau logement. Ça a également permis aux jeunes de mûrir leur projet, se former et trouver un nouvel associé.

Aujourd'hui comment vivez-vous votre arrêt d'activité ?

Sylvie : On ne regrette rien, c'est une nouvelle vie. Je suis salariée à temps partiel comme auxiliaire de vie car je n'ai pas encore l'âge de la retraite.

Thierry : J'avais peur que ce soit difficile mais ça se passe très bien, même si l'absence des vaches reste un sujet sensible. Je fais du vélo, m'occupe du jardin, je peux donner un coup de main aux jeunes s'ils me le demandent. Le fait d'avoir eu ce projet de construction de notre maison nous a aidé à tourner la page. Ce qui a été difficile a surtout été le regard des autres : vendre la ferme familiale, « ça ne se fait pas », surtout à des jeunes qui ne sont pas du pays et qui font du bio ! Mais on ne regrette rien, et si c'était à refaire on le referait !

Le mot du conseiller

Ce projet de transmission a été suivi par la Chambre d'agriculture (Audit transmission, inscription au RDI, Stage Test, lien avec les différents intervenants).

Il met en lumière deux facteurs clés de réussite : l'anticipation et la capacité à se détacher de sa ferme, physiquement comme mentalement.

La possibilité pour les cédants de construire un nouveau logement sur une parcelle en propriété a été déterminant. L'anticipation a également permis l'adaptation de l'exploitation des cédants (bovins mixtes en conventionnel) aux besoins des repreneurs identifiés (caprins lait et céréales avec transformation et vente directe en Agriculture Biologique).

VOS INTERLOCUTEURS



Chambre d'agriculture de l'Ain

Conseillers Transmission

04 74 45 56 68

point-accueil-transmission@ain.chambagri.fr

rdi@ain.chambagri.fr

www.ain.chambre-agriculture.fr

Avec le soutien financier de :



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes